

Hannetons à Guernesey : une leçon d'humanité



Dans le cadre des récents articles relatifs aux hannetons, j'ai pensé que les lecteurs de L'Argiope pourraient être intéressés par cette loi qui fut édictée par la Cour Royale de Guernesey en 1811, alors que l'île était en guerre avec la France et sous la menace d'une invasion. J'ai conservé l'orthographe et la ponctuation du document original. Cette année-là donc, des enfants causaient un trouble dans la ville de Saint-Pierre-Port en attachant ces insectes à un fil épinglé sur leurs vêtements. Les pauvres coléoptères volaient ainsi en tout sens.

Samedi, le 25e de Mai 1811, devant Pierre de Havilland, écuyer, Baillif; présents, &c.

Sur la représentation faite à la Cour par les Officiers du Roi que des Enfants presque journellement font voler des Hannetons, en leur attachent, un fil avec une Epingle, - LA COUR, afin de mettre fin à une coutume aussi cruelle, ouïe la conclusion des Officiers du Roi, a défendu d'en voler de la manière susdite, sur la peine de Trois Livres Tournois d'amende, la dite amende applicable moitié au Roi et moitié au délateur. Et sera cette présente Ordonnance publiée au cri*

du Marché et affichée aux lieux ordinaires, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance.

Il s'agit là, probablement encore de nos jours, de l'unique loi promulguée au monde interdisant un acte de cruauté à l'égard d'insectes. Ce fut aussi en son temps l'une des premières lois en Europe visant à interdire toute cruauté envers un quelconque animal. En Amérique, le Massachusetts avait pris dès 1644 une loi prohibant la cruauté à l'encontre des animaux domestiques.

Il existe encore une Cour Royale à Guernesey mais sa langue officielle est l'anglais depuis 1948. La livre tournois était la monnaie de compte en usage en France jusqu'à la Révolution, mais elle fut utilisée à Guernesey jusqu'en 1829, abandonnée finalement par épuisement des pièces de monnaie. Elle perdura encore cependant pour des affaires légales ; ainsi des transactions immobilières furent exprimées en livres tournois jusqu'en 1969.

Les hannetons sont encore abondants à Guernesey et les larves sont considérées comme nuisibles aux pelouses et aux terrains de sport et loisirs car les oiseaux, en les recherchant, détruisent le gazon !

**Charles DAVID
Guernesey, 2006**

Je remercie Alain LIVORY qui a bien voulu traduire mes commentaires en français.



** Note de la rédaction : à cet endroit du texte, il est difficile de savoir si les enfants attachaient aux hannetons (patte ?) une ficelle qu'ils épinglaient à leurs vêtements (c'est l'interprétation de Charles) ou bien, hypothèse plus cruelle, s'ils transperçaient une partie de l'insecte, corps ou élytre, à l'aide d'une aiguille enfilée et reliée à une ficelle tenue à la main.*

Cet article a été publié dans notre revue *L'Argiope* que nous éditons à raison de 3 numéros par an, dont un double.



C'est un bulletin trimestriel qui publie en priorité le résultat de recherches naturalistes dans le département de la Manche, mais aussi des articles de société (l'homme et la nature), le bilan de nos activités diverses, les comptes-rendus de réunion de bureau...

Pour être au courant de toutes nos publications, avoir *L'Argiope* en main et soutenir l'association Manche-Nature dans sa lutte pour la protection de la biodiversité, vous pouvez vous abonner et même adhérer !

Voir notre site Internet Manche-Nature.fr à la page [Adhésion et abonnement](#)

Merci



Association d'étude et de protection de la nature

Agréée au titre de l'article L 141-1 du code de l'environnement
83, rue Geoffroy-de-Montbray – 50200 COUTANCES
Tél : 02 33 46 04 92
manche-nature@orange.fr – <http://manche-nature.fr/>